

L'Iran, Etat-nation, est-il nationalement et internationalement légitime ?

Il s'agit d'une question et, plus largement, des conditions même qui permettent de poser cette question. Pour le dire autrement, peut-on envisager actuellement un Etat-nation iranien répondant aux critères de la légitimation et de la légitimité politiques, juridiques et légales requises par des organisations internationales notamment l'ONU ? Peut-on l'envisager plus largement, satisfaisant aux critères légitimants que se donnent partout et toujours à minima les êtres humains en groupes ou/et individuellement ? ,

Cet article résulte à la fois de la rencontre à Paris d'Iraniens en exil, anciens prisonniers persécutés dans les camps iraniens en Irak, et d'un voyage touristique dans ce pays où il a été possible de recueillir quelques informations d'une opposante iranienne. L'article n'a pas la prétention de s'inscrire réellement en anthropologie politique - il y faudrait plus de place et de matériaux -; il veut contribuer à la lutte que mènent des individus et des petits groupes contre une dictature en l'occurrence religieuse

Que se passe-t-il en Iran ? Nous nous proposons, pour tenter d'analyser au mieux la situation actuelle du pays, mais, dans ce bref article, d'une manière qui ne peut être réellement approfondie et extensive, de recourir à deux notions concepts peu usuels : la légitimation politique au sens de la politique et la légitimation sociale et politique au sens du politique. La légitimation politique au sens de la politique est un processus qui présuppose la rupture, la mise à distance entre des rapports sociaux et politiques au sens du politique, à base d'échanges, et la politique c'est-à-dire grosso modo la Constitution, les institutions politiques et l'Etat (le législatif et l'exécutif). Nous essaierons de montrer que la Constitution démocratique que s'était donné L'Iran a été délégitimée et illégitime par le pouvoir autocratique du Shah, mais que la Constitution de 1979, élaborée par Khomeini, a accru cette délégitimation et cette illégitimation politique. La légitimation sociale et politique au sens du politique est plus difficile à cerner en Iran, du fait de la dictature religieuse actuelle. Néanmoins des rapports et des liens sociaux et politiques continuent de se produire et de se maintenir entre les individus et entre les groupes iraniens, dans la vie sociale et professionnelle. Mais des délégitimations, des illégitimations et des illégitimités y apparaissent sans cesse, provoquées, comme ailleurs, par la population elle-même, mais surtout en Iran, par les effets de la dictature religieuse. A ce titre, la comparaison entre l'Iran et d'autres types de société est possible, et nécessaire. Nous ne la tentons pas ici, mais ce sont les degrés de légitimation social et politique et les degrés de légitimation politique qui permettent de confronter les faits sociaux et politiques dans une société avec ce qui relève du politique (autorité, reconnaissance, réciprocité, identité par exemple), avec ce qui relève du social (pouvoir, volonté, désir, choix) décision, échanges, rapports sociaux et politiques), enfin avec ce qui relève de la politique (les droits, le droit positif de l'Etat et la jurisprudence.

Au lieu de rester dans la dénonciation des crimes, des exactions et des erreurs commis et qui continuent de se commettre en Iran, et, avec l'appui de l'Iran, en Irak, pourquoi ne pas tenter, à partir de l'état actuel de la société et du régime politique iraniens, de réfléchir à « ce qui ne va pas », autrement dit, pour reprendre notre termi-

nologie, ce qui est délégitimant, illégitimement et illégitime, pour penser et, un jour, réaliser « ce qui pourrait aller », c'est-à-dire une légitimation et une légitimité sociales et politiques (au sens du politique) approximatives se donnant elles-mêmes une légitimation et une légitimité politiques (au sens de la politique) approximatives ? La double théorisation, celle de la légitimation et de la légitimité politiques, juridiques et légales, celle de la légitimation et de la légitimité sociales et politiques (au sens du politique) peut nous y aider ; elle permet de mieux « tester » les degrés d'excès illégitimes et transgressifs de la délégitimation, de l'illégitimation et de l'illégitimité en Iran.

## I - La légitimation, l'illégitimation et l'illégitimité politiques, juridiques et légales de l'Etat-nation iranien

Nous essayons ici - dans une tentative, à partir de notre question principielle, de mieux comprendre, dans l'actualité, ce qui se passe en Iran » -, de faire un bref historique de la question iranienne jusqu'à la Constitution de 1979, puis de cette Constitution jusqu'à aujourd'hui.

-a/ De la Constitution de 1906 à celle de 1979

Nous montrons les traits essentiels de la Constitution de 1906 et la manière dont elle fut appliquée. Elle remplace le pouvoir absolu qui, depuis des millénaires, était celui des empires zoroastriens et celui des empires musulmans qui lui succédèrent. Curieusement, Cyrus déclarait que son pouvoir ne devait pas nuire au peuple.

En 1906, la monarchie absolue devient monarchie constitutionnelle. La Constitution iranienne est copiée sur celle du royaume de Belgique, Constitution dont on ne peut dire qu'elle n'est pas démocratique. Elle institue effectivement le législatif (le Majlis) auquel s'ajoute, en 1948, le Sénat. L'exécutif est assuré, nous l'avons dit, par le Premier ministre et les ministres. Apparemment, la légitimité politique, juridique et légale de cette Constitution et des institutions politiques n'est pas contestable.

Mais, de fait, la délégitimation et l'illégitimation politiques prennent source dans l'autorité même du monarque dit Shah ; depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il est un usurpateur par rapport à la lignée légitime censée descendre d'Ali, le gendre du prophète Mohamed. L'islam chiite est, chez les iraniens, à la fois leur religion et leur politique (au sens de la politique). La délégitimation l'illégitimation et l'illégitimité politiques prennent sources également dans le fait que le monarque-Shah rabat son autorité - garantie par la Constitution et les institutions politiques - sur un pouvoir coercitif ; il est aidé par des « colonisateurs » tels que la Grande Bretagne, brièvement l'Allemagne dans les années 1940 (Cf. Benoist-Méchin qui fut, à l'époque, ambassadeur en Iran), et ensuite par les Etats-Unis. En 1941, Réza Pahlevi, le fils de l'usurpateur, est contraint par les Alliés à quitter l'Iran. Il est remplacé par son fils Mohamed Réza Pahlavi. L'épisode Mossadegh, au début des années 1950, fut une tentative pour récupérer le pétrole « colonisé » par l'Anglo Iranian Company. Mohamed Reza Pahlevi, avec l'aide des Etats-Unis, s'appuie de plus en plus sur l'armée bien fournie en matériel militaire et surtout sur la police (la Saviak), pour faire régner un ordre strict qui bannit toute opposition. Il n'améliore guère, de 1941 à 1978, le sort des paysans réduits ici ou là à la famine, notamment dans les années 60, tandis que

prend de l'importance une bourgeoisie riche tournée vers la modernité. En tant qu'usurpateur, le Shah n'est guère reconnu par les autorités religieuses chiites. Dans les années 1970, elles entrent en dissidence, s'exilent dans les pays voisins et en France où elles sont accueillies à Neauphle-le-Château près de Paris. C'est là que l'iman Khomeini élabore ce qui va devenir la Constitution de 1979.

Cette série de délégitimations, d'illégitimations et d'illégitimités se fait par rapport non seulement à la légalité et à la légitimité civile et religieuse, mais aussi, par rapport à la légitimation et à la légitimité sociales et politiques. Les droits des groupes et des individus ne sont pas, de fait, reconnus et respectés. Leurs obligations sont transformées par le Shah en décisions et actes arbitraires du pouvoir royal, assortis de répression policière. L'aboutissement c'est la révolution iranienne soulevée par la population urbaine de Téhéran et par les dissidents religieux, ceux demeurés en Iran ou dans les pays voisins et ceux en exil en France ; leur popularité n'a cessé de grandir.

b/ De la Constitution de 1979 jusqu'à aujourd'hui (2015)

Après avoir rappelé le courage des opposants au moment de la révolution iranienne, nous tentons de caractériser la nouvelle Constitution et de montrer certains éléments de sa mise en oeuvre.

La révolution iranienne de 1978 fut réellement, aux dires de témoins directs, une révolution de la population de Téhéran. C'est la foule des opposants marchant vers les mitrailleuses postées en rang devant le palais royal, foule sacrifiant ainsi une partie d'elle-même, qui parvint à submerger ses assaillants et à entraîner la fuite du Shah.

En France, Foucault le philosophe salua cette révolution comme étant celle des femmes qui refusaient d'être opprimées par la charia. Il confondait sans doute celles de la bourgeoisie avec la population féminine iranienne des villes et des campagnes dont la résistance à l'oppression ne pouvait guère se manifester.

Le Shah disparu, l'iman Khomeini et ses fidèles reviennent d'exil et, avec l'assentiment général, prennent le pouvoir. L'iman Khomeini est connu et reconnu nationalement et internationalement comme le grand opposant au pouvoir monarchique arbitraire iranien. La Constitution de 1979 est votée par référendum à 80% des votants, apparemment sans grand contrôle d'observateurs internationaux.

Dans ses grandes lignes, elle reprend les caractéristiques démocratiques de celle de 1906. Le Majlis ou parlement est maintenu, mais il n'y a plus de Sénat. Des nominations sont faites aux deux assemblées par le Président - Khomeini a supprimé le poste de Premier ministre-. Mais ce qui vient s'ajouter, très officiellement, à l'ancienne Constitution, et qui la rend politiquement illégitime, au moins au regard du droit international et des principes des droits humains et sociaux institués en 1948 par l'ONU (où l'Iran est représenté), c'est la création institutionnelle d'un Guide suprême. Il coiffe de son autorité-pouvoir (autorité rabattue sur un pouvoir coercitif) religieuse et politique non seulement les institutions proprement politiques, mais l'institutionnalisation privée, sociale, politique (au sens du politique) et culturelle. Cette autorité-pouvoir religieuse et politique bannit d'emblée toute opposition à ses décisions. C'est l'autorité-pouvoir du Shah, mais légitimée non, à la manière du Shah, par le Guide suprême lui-même, mais par la référence de cette autorité à un extérieur monothéiste hors humain.

Prise d'otages américains, guerre contre l'Irak, où des enfants de quatorze ans sont envoyés en première ligne comme kamikazes, puis poursuite de la recherche scientifique pour posséder l'arme atomique, sont des décisions du ressort unique du Guide suprême, d'abord Khomeini parlant de Qom, la ville sainte peuplée à 80% de mollahs, et qui meurt en 1989, puis Al Kamenei parlant de Téhéran même, la capitale, et qui est toujours bien vivant. On parle néanmoins de son remplacement, sa santé étant pas très bonne.

L'illusion en Europe est de croire qu'Armadinéjad et, plus récemment, Rohani sont réellement les chefs de l'exécutif. De source iranienne, et sur place, il est dit par des opposants que, plutôt libéraux au départ, les deux présidents qui avaient promis à l'opposition des mesures de libéralisation, durent se déjuger publiquement sur l'ordre du Guide suprême. Des opposant iraniens exilés en France, sont hostiles à la théocratie à allure « totalitaire » ou, si l'on veut, au « totalitarisme » d'allure théocratique - formule que nous suggère Alain Caillé fondateur du MAUSS (Mouvement Anti-utilitariste dans les Science sociales) -. Ils disent que les deux présidents, séides du Guide suprême, lui sont acquis d'avance et qu'ils promettent ce qu'ils n'ont nullement l'intention de tenir.

L'embargo américain semble avoir joué un grand rôle dans les dernières décisions du Guide suprême, notamment en ce qui concerne le nucléaire et l'accord de Genève. Mais, là encore, l'amointrissement, sinon la suppression de l'embargo ne va pas supprimer pour autant la pauvreté des populations rurales et urbaines. Là encore, les Européens s'illusionnent sur des apparences. Effectivement une petite partie de la bourgeoisie dans les grandes villes échappe à la surveillance et à la pénurie, dans un pays dont le désert couvre une grande partie du territoire national. L'amointrissement ou la suppression de l'embargo peut augmenter les privilèges de cette bourgeoisie iranienne. Mais, répétons-le, ils ne vont guère améliorer la vie sociale, économique, culturelle et politique (au sens du politique) des populations urbaines et rurales. Cela dit, la seule issue actuelle que peut avoir le Guide suprême pour maintenir le régime politique est de jeter de la poudre aux yeux en cautionnant, par l'accord nucléaire, un amointrissement de l'embargo. Mais il lui faut, par ailleurs resserrer au maximum la surveillance des groupes et des individus et développer la lutte contre l'opposition.

L'idée qu'un peu de démocratie comme régime politique et comme mode de vie sociale demeure actuellement en Iran paraît, elle aussi, illusoire, également celle qu'avec le régime actuel, l'état des gens et des choses puisse réellement s'améliorer.

Maryam Radjavi est la présidente-élue du Conseil national de la Résistance iranienne; elle préside en quelque sorte le gouvernement d'opposition en exil. Elle est l'épouse du dirigeant historique des Moudjahidins du Peuple d'Iran, Massoud Radjavi, toujours en vie. Maryam Radjavi dit que la dictature iranienne est une des plus dures dictatures en Asie. Cette dictature est assortie - ce qui n'est pas le cas de l'Ouzbékistan, ni des dictatures civiles des autres pays d'Asie centrale, ni des « totalitarismes » de l'Est asiatique - d'une fusion de la politique et de la religion. Cette fusion, dans la société iranienne, s'impose dogmatiquement et politiquement (au sens de la politique) au politique et à la religion eux-mêmes fusionnés dans les rapports et les liens sociaux et politiques. Du coup ces rapports et liens sociaux, comme on va le

voir dans la deuxième partie, sont marqués délibérément par la force illégitime et l'arbitraire de la dictature religieuse.

## II - La légitimité et l'illégitimité sociales et politiques (u sens du politique de la société iranienne

Nous abordons les effets légitimes et illégitimes de la confusion du politique et de la religion dans la société civile, à travers notamment les obligations civiles et religieuses. Nous posons la question du don pour l'échange sous la forme de l'échange commercial et de l'échange marchand et celle du double don du social à la politique et de la politique au social. Enfin nous essayons de mieux comprendre la virtualité de la liberté et les atteintes illégitimes qu'elle subit dans la société iranienne. Son institution par le libre arbitre, les choix, les décisions collectives et individuelles, rencontre les limites qui lui sont imposées par les groupes et les individus eux-mêmes et les excès qu'ils produisent dans le légitime et l'illégitime. Mais libre-arbitre, choix, décisions rencontrent aussi le pouvoir arbitraire et illégitime religieux et politique (au sens de la politique) du Guide suprême.

### 1/ Les effets légitimes et illégitimes de la confusion du politique et de la religion

En Iran, cette confusion du politique et de la religion n'a, nous l'avons dit, rien de nouveau. Elle existait déjà, nous l'avons dit également, dans les populations des empires zoroastriens et dans celles des dynasties impériales chiites qui leur succédèrent. Les Zoroastriens sont aujourd'hui une toute petite minorité qui n'a plus aucun pouvoir politique (au sens de la politique). La confusion de la religion et du politique n'est pas spécifique à l'Iran ; elle a existé et existe soit sous forme de sacrés ancestraux et mythiques, soit sous celle de religions sans dieux (non monothéistes) et monothéistes. Grosso modo, jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle européen, cette confusion existait quasiment partout et depuis toujours. Elle demeure actuellement en Iran et l'on ne peut guère contester sa légitimité approximative. Elle est constitutive du dispositif sacré extérieur à l'humain. On peut penser qu'elle est le désir approximativement légitime des populations iraniennes.

Mais elle comporte en elle-même une illégitimation et une illégitimité constitutive, qui demeure à expliquer, et pas seulement en Iran : l'infériorisation des femmes et la domination en excès illégitime des hommes sur elles. Comme chacun le sait, cette domination est particulièrement marquée en certains pays notamment en pays musulmans. Elle peut entraîner d'autres formes de domination en excès illégitime sur les individus et les groupes les plus vulnérables.

En Iran, les obligations afférentes au politique et à la religion passent, en l'occurrence, par le don et l'échange sous caution de la religion - alors qu'en principe, dans les sociétés démocratiques-oligarchiques occidentales ou autres, le don et l'échange se font avec obligation civile, civique et sociale, mais sans obligation religieuse, sinon pour celles et ceux qui, confessionnalisés, l'ajoutent à leur obligation civile, civique et sociale .

### 2/ Don et échange sociaux sous caution de la religion et du politique

Ils peuvent se manifester en toutes légitimation et légitimité sociales et politiques approximatives. Mais, en Iran - et c'est le cas dans d'autres pays et pour d'autres sa-

crés et d'autres religions -, la censure s'exerce illégalement et directement, comme obligation imposée soi-disant juridiquement et légalement, mais, en fait, au mépris des droits humains et de toutes légitimation et légitimité sociales et politiques. Elle s'exerce pour un certain nombre d'éléments sociaux et culturels. Nous citerons l'habillement des femmes, le comportement des hommes vis à vis des femmes, les comportements sexuels. Bien d'autres éléments apparaissent sans doute, qu'un étranger visitant l'Iran ne peut qu'ignorer. Mais, pour l'habillement des femmes, l'illégitimation et l'illégitimité sociales et politiques sont visibles, affichées : la plupart des femmes adultes sont vêtues de noir des pieds à la tête, avec un voile leur couvrant les cheveux et leur encadrant le visage. Dire qu'il s'agit d'une soumission volontaire supposerait que l'on sache ce que feraient ces femmes si elles étaient libres de s'habiller comme elles veulent. On ne peut pas fonder un choix volontaire sur des exceptions qui existent probablement. Mais comment oublier que, de Décembre à Juin 2015, huit femmes ont été vitriolées au visage, parce qu'elles n'avaient pas la tenue vestimentaire exigée? La surveillance est faite par des hommes au service du pouvoir religieux. Parfois, dans les villes, on voit une jeune femme ayant agrémenté d'un peu de couleur sa robe ou son voile. En revanche, les enfants, garçons et filles, qui accompagnent la mère en noir, sont vêtus d'habits de toutes les couleurs.

Des rapports et liens sociaux et politiques (au sens du politique) nous ne retenons ici, faute de matériaux, que le comportement entre hommes et femmes. Nous avons recueilli le témoignage d'une opposante iranienne à l'intérieur du pays. Un car de tourisme est arrêté depuis trois quart d'heure par la police qui interroge le chauffeur et son aide. Les questions posées, nous dit l'opposante iranienne, sont les suivantes : pourquoi votre permis de circuler ne comporte pas le tampon du poste de police précédent ? pourquoi une femme était-elle assise derrière vous (le chauffeur) ? pourquoi avez-vous roulé plus de neuf heures sans vous arrêter ? Les réponses, la police les connaissait : le tampon manquait, parce que le poste de police précédent ne tamponnait pas, la femme assise derrière le chauffeur accompagnait les touristes et occupait, derrière lui, un siège devant lequel il y avait le micro, le chauffeur ne pouvait avoir roulé neuf heures de suite, puisqu'il s'agissait d'une tournée touristique obligeant à des arrêts relativement fréquents. Le tout, dit l'opposante iranienne, fut réglé par un bakchich et le car repartit.

A une interdiction faite aux hommes de conduire s'ils ont une femme assise derrière eux s'ajoute ici des tracasseries de policiers corrompus. Sur les comportements sexuels, on peut évoquer, sans confirmation, le mariage obligatoire du client à son entrée au bordel et son divorce tout aussi obligatoire à sa sortie.

Le don pour l'échange sous la forme de l'échange commercial est répandu dans les marchés des villes et des campagnes, et, dans les grandes villes iraniennes, au Bazar où peut se pratiquer aussi le don pour l'échange sous la forme d'échange marchand. L'un et l'autre n'excluent pas l'altérité - à notre connaissance, il n'y a pas d'esclavage -, ni la reconnaissance de l'autre socialement et politiquement, ni la réciprocité, ni le rapport à autrui tant au sens du politique, le don pour donner et recevoir, que de la politique. Ils n'excluent pas le double don du social à la politique et de la politique au social, par exemple, d'une part celui des impôts et des taxes, d'autre part celui des hôpitaux et des routes.

Comme ailleurs, le capitalisme clive les populations en classes et catégories sociales. Les unes sont dominantes et les autres dominées, les unes et les autres en excès illégitime : une classe bourgeoise riche, un haut de classe moyenne comportant par exemple des commerçants aisés, un bas de classe moyenne comportant employés et petits commerçants et une classe ouvrière invisible. Sur ce point, l'Iran ne présente guère de spécificités sociales, culturelles et économiques. Nous ne savons pas quels effets l'autorité sociale, politique ( au sens du politique) et religieuse peut avoir sur l'économique et le social. A coup sûr, si l'on est pauvre et misérable, l'autorité fusionnée, dans le social, le politique et la religion, au pouvoir coercitif illégitime des hommes sur les femmes, n' « agit » guère sur la pauvreté et la misère. Au niveau de la politique, elle est sous la suprématie de l'autorité-pouvoir politique et religieuse du Guide suprême.

Y a-t-il, chez les individus et les groupes, une virtualité de la liberté dans l'espace entre le désir et la loi (symbolique/réelle et juridique) ? Là encore, l'excès de domination illégitime des hommes sur les femmes doit restreindre cette virtualité de liberté à l'espace entre le désir et la loi, tel que le connaissent les hommes. On peut douter de la connaissance de cet espace et de cette virtualité de liberté chez les femmes sauf dans l'imaginaire et peut-être chez certaines femmes de la classe bourgeoise. Quant à la liberté instituée par un libre arbitre, celle des choix, des décisions collectives et individuelles, elle est majoritairement celle des hommes. Elle peut être très diminuée, même entre femmes, par exemple entre belle-fille et belle-mère. Du point de vue de la politique, elle disparaît sous l'autorité-pouvoir politique et religieuse du Guide suprême.

### III - La politique iranienne face à l'opposition intérieure et extérieure

L'opposition intérieure provoque, de la part de l'exécutif, une répression localisée ou délocalisée. L'opposition extérieure est en partie, constituée d'anciennes victimes de la répression, qui ont appartenu à l'opposition intérieure.

#### A- Politique et opposition intérieure

Elle va des interdictions jusqu'aux arrestations suivies d'emprisonnement et jusqu'à l'internement dans des camps en Irak.

##### a/ Les interdictions

Elles sont multiples : censure de la presse et des livres, interdictions de filmer sauf des films faisant l'apologie du régime, surveillance quotidienne des femmes par des hommes, que nous avons déjà évoquée. Il y a sans doute d'autres interdictions que nous ne connaissons pas.

##### b/ Les arrestations

Elles concernent le plus souvent des opposant(e)s qui manifestent contre le régime politique. Par exemple, après une manifestation, une jeune femme - c'est elle qui témoigne - est arrêtée et emprisonnée. Son père obtient sa libération par un rançon qu'il parvient à payer en vendant une petite maison.

#### B - Politique et opposition extérieure

L'opposition extérieure s'est donnée comme dirigeante la veuve de l'un de ses anciens dirigeants, Maryam Radjavi. Elle s'efforce, près des institutions françaises, européennes et internationales, de susciter des actions d'Etats-nation contre la dictature

politique et religieuse iranienne. Les témoignages que l'on peut recueillir sur les internements dans les camps irakiens proviennent d'exilés en France, venus de l'opposition intérieure et ayant été emprisonnés, puis internés dans ces camps. Depuis le départ des Etats-Unis, l'Irak et l'Iran se sont rapprochés. Beaucoup d'opposants iraniens de l'intérieur étaient dans deux camps en territoire irakien : le camp d'Aschraf et celui dit Linerty. Le camp d'Aschraf a été vidé de ses détenu(e)s et il ne reste plus que le camp Liberty. La vie dans le camp Liberty ressemble à celle dans un camp de concentration. Le gouvernement irakien impose un siège total à ce camp. Il n'y a aucune autorité iranienne ni irakienne à l'intérieur du camp pour pouvoir exercer la torture directe sur les résidents. L'un des résidents dit qu'après des années d'emprisonnement, puis d'internement au camp d'Aschraf - qui, auparavant, était une petite ville -, les autorités iraniennes ont fait croire à sa mère qu'il était mort, ce qui provoqua chez elle deux accidents cardiaques. Le camp Liberty est un ancien lieu de résidence de soldats américains. Il est composé de bungalows où sont entassés les internés. Régulièrement, les camps sont bombardés par l'aviation iranienne et il y a des blessés et des morts.

Rappelons qu'il existe une législation internationale sur le traitement des prisonniers et internés. Elle n'est appliquée ni dans ces camps, ni d'ailleurs à Guantanamo.

On peut penser, en conclusion, qu'un début d'amélioration politique (aux deux sens du terme politique) en Iran pourrait venir, comme l'avait proposé autrefois un président issu de la révolution, Bani Sadr, de la séparation de la politique d'avec la religion. Que la religion demeure, en Iran, dans le politique nous paraît approximativement légitime, malgré la dictature religieuse et politique au sens de la politique. malgré l'illégitimation et l'illégitimité qu'y introduit la domination en excès transgressif des hommes sur les femmes et malgré le capitalisme. Le dispositif sacré extériorisé par rapport à l'humain prédomine dans la société civile. Mais, dans la politique, où la nouvelle Constitution transforme la démocratie parlementaire en une démocratie truquée par la toute puissance du Guide suprême, la religion ne doit plus y apparaître et le Guide suprême ne doit plus exister dans la Constitution ; il ne peut être, par la volonté des musulmans chiites iraniens, que le chef d'une religion qui a pris place dans le politique. Une telle séparation de la religion par rapport à la politique ne concerne pas seulement l'Iran, mais tous les pays où, les droits et la démocratie parlementaire étant constitutifs du régime politique, un trucage tel qu'en Iran l'institution d'un Guide suprême religieux et politique ou, ailleurs, la mise sous l'égide du divin d'une Constitution qui se prétend démocratique, favorise le maintien de la religion dans la politique. Beaucoup d'individus et de groupes confessionnalisés souhaitent cette séparation de la religion et de la politique. Si elle se produisait, elle commencerait à faire de l'Iran un Etat-nation approximativement légitime, respectant les droits humains et reconnaissant a minima les repères légitimants d'une légitimation et d'une légitimité sociales et politiques approximatives.

Quant à la survie du régime politique iranien et de ses séides dans la société civile - les vitrioleurs par exemple -, s'ils parviennent, disent, à l'extérieur du pays, des opposants, à maintenir la dictature au plus près des individus et des groupes, ils se main-



tiendront au pouvoir. D'autant que la levée de l'embargo peut entretenir à l'intérieur du pays et à l'extérieur, dans d'autres pays, des illusions sur le statut réel de l'Etat-iranien actuel. Mais il y a l'opposition. Celle à l'intérieur dit qu'il faut se battre sur place. Comment d'anciens internés des camps pourraient-ils retourner au pays pour combattre ? Peut-être les deux opposition en s'alliant parviendront-elles à ébranler un « totalitarisme » politique. qui se donne, comme le dit Caillé, l'allure et, nous ajoutons, la réalité d'une théocratie, c'est-à-dire d'une dictature religieuse. A moyen terme, l'avenir de l'Iran est sombre. Seule les deux oppositions , intérieure et extérieure, soutenue par tous les pays démocratiques-oligarchiques, peut donner quelque espoir dans une transformation du régime et dans une amélioration de la société iranienne.

